

Dates à retenir

Lundi 6 mai

Réunion d'information 3CBO sur le tri sélectif en porte-à-porte.
Salle polyvalente à 18h30.

Du 6 au 20 avril

Exposition de peinture de Kalmire Kef à la bibliothèque municipale aux horaires d'ouverture

Mercredi 8 mai

Cérémonie commémorative du 8 mai 1945

Vendredi 10 mai

Réunion d'information 3CBO sur le tri sélectif en porte-à-porte.
Salle polyvalente à 18h30.

Samedi 11 mai

Escape Game à Saint-Firmin-des-Bois (pour les enfants du CE1 au CM2)
Association Une pour 4

Dimanche 26 mai

Elections Européennes

Jeudi 30 mai

Rando Gourmande

Mardi 4 juin

Fêtes des mères et des pères
Association Rencontre Gâtinaise

Samedi 15 juin

Tournoi Interne
Tennis Club de Chuelles

Samedi 15 et Dimanche 16

Tournoi de foot
Association FCVO

Samedi 22 juin

Fête des écoles à Chuelles
Association Une pour 4

3CBO - Expérimentation du tri sélectif en porte-à-porte

Réunions d'informations les **6 et 10 mai de 18h30 à 20h30** à la **salle polyvalente de Chuelles**. Réservation obligatoire au 02.38.95.25.15.

Déjections canines

Par mesure d'hygiène publique, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les caniveaux, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (Article R632-1 du Code Pénal et Arrêté municipal du 27 mars 2019).

Fête des voisins : 31 mai 2019

La fête des voisins est un moment de partage et de convivialité autour d'un buffet ou d'un repas. Elle est organisée par les citoyens eux-mêmes.

Mise en place des compteurs Linky sur la commune

Enedis modernise le réseau de distribution d'électricité en remplaçant les 35 millions de compteurs en France par des compteurs Linky.

Pour Chuelles, le déploiement du nouveau compteur électrique dit « communicant » commencera début juin 2019. Enedis a confié la réalisation de la pose des compteurs communicants aux entreprises prestataires SOLUTIONS 30. Informations pour tout savoir sur le compteur Linky : www.enedis.fr/linky ou via le numéro vert **0 8000 54 659**.

Factures d'assainissement et de cantine

Si vous souhaitez bénéficier du prélèvement automatique pour la facturation des repas de cantine et/ou de l'assainissement en 2019, merci de bien vouloir apporter un RIB récent à la mairie de Chuelles aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Information aménagement numérique

Comme indiqué dans la lettre trimestrielle de janvier, nous vous informons que les travaux de déploiement de la fibre optique à l'abonné commenceront dès septembre 2019 (informations complémentaires à venir).

Bruits de voisinage

Avec les beaux jours, tondeuses et autres matériels bruyants sont de retour. Veuillez respecter l'arrêté municipal du 17 juin 2014, et effectuer vos travaux de bricolage :

- ❖ les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- ❖ les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ❖ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



NOUVEAU!

En plus des cartouches d'encre et des bouchons pastiques nous collectons désormais vos anciens PC, portables, GSM, disques durs, cartes informatiques et connectiques. Ceux-ci sont à déposer à la mairie de Chuelles et seront recyclés par la société COLLECTORS.



Information importante sur l'assainissement à CHUELLES

L'eau est altérée par l'activité humaine qu'elle soit domestique, industrielle, artisanale, agricole... En effet, après usage, l'eau est dite « polluée » et se doit d'être traitée avant de rejoindre le milieu naturel.

Les eaux usées domestiques proviennent des différents usages de l'eau et sont porteuses de pollution organique :

- eaux ménagères (salles de bains et cuisines) généralement chargées de détergents, de graisses, de solvants, de débris organiques...
- eaux-vannes (rejets des toilettes) chargées de diverses matières organiques azotées et de germes fécaux.

A CHUELLES, l'évacuation et le traitement des eaux usées domestiques sont réalisés de manières différentes en fonction du dispositif d'installation de chaque habitation et de son lieu d'implantation.

1 - **Les habitations du bourg de la commune de CHUELLES sont majoritairement reliées au réseau d'assainissement et les eaux usées sont traitées par la station d'épuration. Ce qui représente actuellement 240 abonnés redevables de la taxe d'assainissement.**

2 - **Les autres habitations** situées dans les lotissements, les lieux-dits et les quelques logements du bourg non raccordés au réseau d'assainissement, disposent d'un **assainissement individuel** (fosse toutes eaux, fosse septique, micro-station...). **Ces habitations ne sont pas soumises à la taxe d'assainissement car les eaux usées ne sont pas traitées par la station d'épuration.**

Nous portons à votre connaissance que la station d'épuration de CHUELLES réalisée en 1971 **ne répond plus aux normes en vigueur et présente des dysfonctionnements.** Ces anomalies ont été constatées par les différents services en charge de l'eau et de la protection de l'environnement, avec les obligations réglementaires de réaliser un schéma directeur d'assainissement (Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques, Code de l'Environnement, Code Général des Collectivités Territoriales et les arrêtés associés notamment celui du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 24 août 2017).

Afin de répondre aux obligations de mise aux normes, un schéma directeur d'assainissement a été réalisé à la commune de Chuelles afin d'obtenir des aides financières. Dans un premier temps, cette étude a permis de dresser le bilan de fonctionnement de la station d'épuration et de connaître l'état général du réseau d'assainissement ; et dans un second temps, de définir les travaux à réaliser, à savoir :

- **la construction d'une nouvelle station d'épuration,**
et
- **le re-chemisage ou le remplacement d'une partie du réseau d'assainissement.**

Le montant de ces **travaux est estimé à 2.400.000 € HT** (deux millions quatre cent mille euros), avant subventions. **Le financement devra être assuré par le budget assainissement de la commune de CHUELLES, abondé par la taxe d'assainissement et les différentes subventions.**

Il est à préciser que le budget assainissement n'affecte pas le budget principal de la commune

En conséquence, il convient de prévoir ces dépenses pour les années à venir et de procéder, dès à présent, à l'augmentation de la taxe d'assainissement. L'étalement de cette augmentation évitera ainsi aux abonnés redevables de subir en une seule fraction le triplement de cette taxe, indispensable au financement de ces travaux.

En 2019, la taxe d'assainissement a été fixée à 1.69 € le m³. Elle sera appliquée aux abonnés qui en sont redevables dans la commune de Chuelles.

A titre d'exemple et pour information, le tableau ci-dessous indique le prix au m³ de la taxe d'assainissement appliqué en **2018** dans différentes communes du territoire.

CHUELLES	1.30 €
DOUCHY	1.78 €
TRIGUERES	1.90 €
LA-SELLE-EN-HERMOY	4.00 €
SAINT-GERMAIN-DES-PRES	4.24 €